

(1)

(N^o 60.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 1851.

Prorogation de la loi du 30 juin 1842, relative à la réduction des péages des canaux et rivières de l'État (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. CH. ROUSSELLE.

MESSIEURS,

Vous avez renvoyé à l'examen de la section centrale qui s'est occupée du Budget des Travaux Publics, le projet de loi présenté par le Gouvernement, à fin de prorogation, pendant un nouveau terme de trois ans, devant expirer le 31 décembre 1854, de la loi du 30 juin 1842, relative à la réduction des péages des canaux et rivières de l'État.

Cette loi, déjà prorogée plusieurs fois, prenant fin au 31 de ce mois, la section centrale s'est livrée d'urgence à l'examen de la proposition du Gouvernement, et, à l'unanimité des membres présents, elle a été d'avis de l'adopter.

Comme la section centrale, la Chambre aura été frappée des heureux résultats que la mesure a produits. L'exposé des motifs constate qu'au moyen des réductions autorisées, les quantités de charbon de terre exportées par mer et en Hollande qui, en 1840, n'étaient que de 65,000 tonnes, se sont élevées en 1850 à 207,403, et que la progression ascendante qu'a également suivie le produit des péages des canaux et rivières, est une preuve que la réduction appliquée à l'exportation peut être considérée comme favorable à cette branche du revenu public.

La section centrale produit, en annexe, un état qui lui a été remis par M. le Ministre des Finances et qui donne, par voie navigable, la répartition des exportations; la Chambre pourra juger ainsi quelles sont les parties du pays qui entrent de nouveau dans l'approvisionnement du marché de la Hollande en charbon de terre, marché que nous avons jadis possédé entièrement, mais qui nous avait été presque totalement enlevé par les houilles allemandes et anglaises.

Le Rapporteur,

CH. ROUSSELLE.

Le Président,

N.-J.-A. DELFOSSE.

(1) Projet de loi, n^o 58.

(2) La section centrale, présidée par M. DELFOSSE, était composée de MM. DE RENESSE, DE PERCEVAL, LESOINNE, CH. ROUSSELLE, VILAIN XIII et DE BROUWER DE HOGENDORP.

CHARBON DE TERRE

EXPORTÉ EN HOLLANDE PENDANT LES ANNÉES 1841 A 1850.

ANNÉES.	QUANTITÉS EXPORTÉES					TOTAL GÉNÉRAL.
	Par Mer.	Par l'Escaut.	Par la Meuse.	TOTAL.	DE TOUTE autre manière.	
	Tonneaux.	Tonneaux.	Tonneaux.	Tonneaux.	Tonneaux.	Tonneaux.
1841.	»	1,095	84,554	86,550	9,091	95,650
1842.	»	18,474	78,068	96,542	6,155	102,697
1845.	»	35,566	96,211	151,777	2,777	154,554
1844.	»	82,041	92,214	174,855	21,228	196,085
1845.	267	101,095	108,857	210,797	14,645	225,440
1846.	»	58,925	54,658	113,565	10,206	123,769
1847.	»	117,505	88,898	206,205	25,199	251,402
1848.	»	115,855	79,894	195,729	14,944	208,675
1849.	6	114,020	85,710	200,656	2,209	202,955
1850.	1	116,599	91,005	207,405	15,685	221,068

Le 19 décembre 1851.

N. E. Il y a concordance parfaite pour les années 1848, 1849 et 1850, entre les chiffres de la 5^e colonne ci-dessus et ceux qui figurent dans l'exposé des motifs. Mais il n'en est pas de même pour les années antérieures, parce qu'on a compris dans l'exposé des motifs les exportations par mer pour tous les pays, tandis que le présent état comprend seulement les exportations vers les Pays-Bas.